

Sud éducation 34



Union syndicale
Solidaires SOLIDAIRES-UNITAIRES-DÉMOCRATIQUES

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier

@ syndicat@sudeducation34.org

☎ 04 67 02 10 32

✉ 57, bvd F.Mistral 34500 Béziers

@ solidairesbiterois@gmail.com

☎ 04 67 28 29 06

Deux années scolaires avec Robert Ménard

Béziers est gérée depuis un peu plus de deux ans par une municipalité d'extrême droite. Les attaques contre l'école sont légion. Elles nous disent la haine vouée au Service Public d'Éducation ainsi que les idées qui se profilent à l'horizon....

Au fil des jours

La blouse : la nostalgie d'une autre école

La municipalité biterroise achète dès son arrivée de quoi équiper toutes les écoles biterroises privées ou publiques sans avoir consulté ni parents ni enseignants. Ces blouses portent le nouvel écusson de la ville. Seule une école privée les réclame.

Tous les conseils d'école des écoles publiques sont alors sollicités à plusieurs reprises pour mettre à l'ordre du jour le port de la blouse. Aucun conseil d'école ne vote le port de la blouse.

Peu importe, il s'agit de créer le buzz et de cultiver la nostalgie de l'école de Jules Ferry, école de la ségrégation sociale : école primaire pour le peuple et école secondaire pour l'élite. Le port de la blouse n'est là que pour un semblant d'égalité.

La municipalité biterroise a su faire avancer l'idée d'un retour à la blouse. En cette rentrée 2016, BFM organise un sondage sur le port de la blouse. Le débat sur l'égalité, lui, recule.

Les rythmes scolaires : beaucoup de bruit et puis plus rien !

Le premier magistrat de Béziers déclare avec fracas dès son arrivée qu'il n'appliquera pas la réforme des rythmes scolaires. Mais sa volonté s'effrite bien vite ! Des négociations avec l'administration sont fructueuses.

La municipalité de Béziers est autorisée à appliquer la réforme progressivement. L'administration propose de financer des heures d'accompagnement éducatif pour toutes les écoles où les rythmes scolaires ne sont pas encore appliqués.

L'ancienne municipalité biterroise avait budgétisé la somme de

(1ère partie - Retrouvez l'intégralité de l'article sur notre site internet, rubrique Actualité)

VOUS METTRIEZ VOS ENFANTS DANS UNE ÉCOLE OÙ IL Y A 88% DE PETITS MÉNARD ?



400 000 euros. Mais ces 400 000 euros disparaissent. La somme aurait pu être affectée aux écoles qui en ont tant besoin.

C'est le double jackpot pour le maire de Béziers. Il n'applique que progressivement la réforme et c'est plus de 400 000 euros qui tombent dans l'escarcelle budgétaire du premier magistrat de Béziers.

Les convictions politiques de ce maire peuvent donc s'effacer bien vite devant le dieu argent.

...suite p 2 et 3

Le Journal n°136 septembre-octobre-novembre 2016

Directeur de publication : Philippe de Tolédo. Le numéro 1,60€ Abonnement : 8€ Edité et imprimé par les soins du syndicat.
N° CPPAP : 0320505269 N° ISSN : 1631-8307 Trimestriel

Des statistiques scolaires aux statistiques ethniques jusqu'à l'impossibilité du vivre ensemble.

64 %, ce pourcentage est devenu célèbre en pays biterrois. A la tête de la ville, on aime la statistique et on la manie avec rigueur et discernement. A la seule lecture des prénoms, le premier édile de la ville en déduit le pourcentage d'élèves issus de l'immigration dans les écoles ainsi que la confession de ces élèves.

L'affaire a fait grand bruit nationalement. Elle a un retentissement encore bien plus grand sur la ville. Robert Ménard réitère ses propos tenus dans l'émission « mots croisés » dans le journal municipal (n° 13 /Mai 2015) :

- « *La République ne doit plus cacher ses chiffres* » (en couverture) propos proche de l'idée d'un complot.

- « *Un afflux d'immigrés a des conséquences. Pour une ville comme Béziers, cela veut dire 100 élèves de plus par an dans les écoles. Quatre classes ! Exemple au hasard.* » (page 3) L'éducation des enfants issus de l'immigration coûte donc trop chère !

« *Les statistiques ethniques renforceraient la démocratie. Elles permettraient aux citoyens de faire leur choix politique en toute connaissance de cause.* » (Page 3)

Le premier magistrat de Béziers poursuit sa logique en cette rentrée 2016.

Une nouvelle statistique 91 % d'élèves musulmans dans une classe à Béziers. Il ajoute : « *Le vivre ensemble n'est qu'une invention* ».

Que propose-t-il alors ? L'apartheid ?

Enseignants : « petits cons »

Lors de la pause méridienne, les enseignants de l'école Georges Sand à Béziers partagent leur déjeuner en salle des maîtres. Le



maire vient leur rendre visite. Après lui avoir dit bonjour, un des enseignants refuse de lui serrer la main. Robert Ménard l'a alors traité de « petit con » et a menacé de lui donner deux gifles.

La justice vient de condamner le Maire de Béziers.

Les enseignants d'Histoire ne sont pas mieux traités : parlant des enseignants d'Histoire, le maire de Béziers écrit « *La nature de leur structure intellectuelle : refus du débat, refus de la confrontation des idées* » « *Ils ne sont pas attachés à la rigueur de la démarche historique. Ils font de la politique* ».

La plus grande école de Béziers proposée à des promoteurs immobiliers

L'affaire est moins connue du grand public. La municipalité s'est faite ici plus discrète.

Dans la presse locale, le maire de Béziers annonce dans un premier temps la volonté de découper un groupe scolaire du centre-ville sans d'ailleurs en informer personne, ni les parents ni les enseignants. Il s'agit du groupe scolaire Gaveau-Macé. La municipalité évoque alors l'idée d'une école trop grande.

Puis, vont circuler de nombreuses informations et rumeurs sur l'ave-

nir de cette école.

Mais les enseignants découvrent sur le site de la mairie que l'école fait l'objet d'un appel à projet immobilier :

« *La commune de Béziers souhaite réaliser une opération immobilière de reconversion du groupe scolaire Gaveau-macé et de L'îlot Saint-Jacques* »

Ces deux îlots présentent l'opportunité d'un projet urbanistique d'envergure, précise l'appel à projet.

Pourquoi la municipalité biterroise s'intéresse-t-elle à cette école ?

Elle est construite sur le plus bel emplacement urbain : la vue est imprenable et unique sur les bas quartiers de la ville, l'Orb, la plaine et le Mont Carroux. L'école offre une surface conséquente de 4548m².

La présence de l'école contrarie le plan de rénovation d'une partie de la ville qui va de la cathédrale au quartier Saint-Jacques.

Mais, aucune surface n'est disponible pour une reconstruction et les autres écoles du centre débordent. L'audit engagé par la municipalité n'a pu trouver de solutions.

Le projet est en définitive abandonné. Mais la municipalité re-

chigne à faire une déclaration publique. L'adjointe aux affaires scolaires déserte les derniers conseils d'école.

L'école est donc aussi à Béziers une affaire immobilière.

En deux ans et quelques mois la liste est déjà longue mais non exhaustive.

**Enseigner à Béziers,
c'est aussi tout un
climat quotidien**

[...]

Retrouvez l'intégralité de l'article sur notre site internet, rubrique Actualité



LE RECOURS AUX CONTRACTUELS DANS LE PREMIER DEGRÉ DE L'HERAULT : UNE SITUATION INACCEPTABLE !!

La DSDEN 34 a décidé de recourir pour la deuxième année consécutive aux services de Professeurs des Ecoles Contractuels.

Pour SUD éducation, cette situation est inacceptable pour de nombreuses raisons.

Elle est inacceptable d'abord pour nos jeunes collègues qui débarquent dans les écoles sans aucune formation sur des situations forcément difficile : il manque un instit dans l'école et ils vont devoir le remplacer au pied levé.

C'est inacceptable car ce sont des personnels précaires dans un milieu professionnel qui ne compte que des titulaires

SUD se tiendra au côté de ces collègues pour tous problèmes qu'ils pourraient rencontrer.

C'est inacceptable parce qu'il n'y a pas de raisons budgétaires ou de manque de postulants aux concours. Nous avons les postes et il manque des personnels.

Or, trois solutions qui peuvent éventuellement se combiner existent et n'ont pas été mises en œuvre.

Première solution toute simple :

Augmenter le nombre de postes au concours de recrutement pour notre département. Cela ne coûte rien. Nous avons les supports budgétaires Apparemment, c'est le Ministère qui coince.

Deuxième solution tout aussi réglementaire :

Remettre en place une liste complémentaire du concours de recrutement. Ce n'est pas notre revendication mais c'est une solution simple que l'administration employait par le passé pour éviter ... le recours aux contractuels.

Troisième solution :

Jouer sur le mouvement national. Là encore, c'est une solution de bon sens. Le département de l'Hérault est un des 5 départements les plus demandés de France chaque année. Il suffirait pour le ministère d'autoriser 40 ou 50 mutations de plus pour que le besoin de recourir à des contractuels disparaisse.

Derrière des justifications technocratiques, c'est bien une politique de gestion qui se met en place. Le recours aux personnels précaires qui est la règle dans le second degré depuis longtemps n'avait jamais touché depuis trente ans nos régions très demandées.

La volonté du Ministère est de limiter les recrutements afin de disposer de personnels corvéables à merci, d'une variable d'ajustement dans la gestion.

Nous ne l'acceptons pas !

SUD éducation mettra tout en œuvre, en recherchant l'unité syndicale, pour contrecarrer le recours à des profs des écoles précaires que rien ne justifie.

Loi Travail :

Le « Compte Personnel d'Activité » n'est pas une coquille vide mais la clef de voûte d'une régression sociale historique !

Le rapport de « France Stratégie » pour préparer la mise en place du CPA annonçait : « *La protection des actifs est née des métiers (...) elle s'est développée sur la base du salariat, dans le cadre d'appartenances professionnelles stables et définies. Progressivement, elle s'est orientée vers la solidarité. Sans dénier son caractère collectif, il s'agit maintenant de l'organiser autour de la personne.* »

Est donc annoncée une société aux statuts hybrides. Toute la population est concernée par cette généralisation de l'intermittence du salariat : demandeurs d'emplois et actifs employés, salariés et indépendants, retraités et fonctionnaires (par une ordonnance à venir fin de 2016).

Pour atteindre ses objectifs, le CPA doit permettre un fichage de tous les actifs et retraités. Outre les trois fichiers prévus par la loi travail (« Compte Personnel de Formation » ; « Compte de Prévention de Pénibilité » ; « Compte d'engagement citoyen »), le projet consiste à rassembler à terme sur un site géré par la Caisse des dépôts et consignations, un « compte » retraite, un « compte » assurance maladie, un « compte » famille, un « compte » accidents du travail, un « compte » mutuelles, un « compte » chômage, un « compte » épargne-temps et un « compte » épargne salariale. Les « droits » pourraient être transférés de compte en compte et pour l'essentiel dans un sens unique

(« fongibilité asymétrique ») vers le compte de formation....

Le compte pivot est en effet le « Compte Personnel de Formation » qui cache en son sein un C.V électronique constituant, à lui seul, un nouveau livret ouvrier : le « passeport d'orientation, de formation et de compétences ». La confidentialité de ce C.V ne sera pas assurée pour plusieurs raisons :

- l'expérience déjà faite des fichiers de la « Base élève » a montré qu'il n'existe aucune sécurisation sérieuse des données personnelles sur internet.

TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LA LOI TRAVAIL !!!



- On n'imagine pas un salarié, candidat à une embauche refuser la consultation par son employeur de ce passeport.

- La bonne utilisation du CPA amènera à l'intervention de « conseillers » en accompagnement. Une fois les actifs ainsi mis en fiches répertoriant leurs « compétences » individuelles, la compétition entre eux sera institutionnalisée et la toute-puissance des employeurs grandement renforcée.

En résumé, avec ce « Compte Personnel d'Activité » :

- Il n'y aura pas de nouveaux droits
- Les droits à congés, repos compensateurs, épargne salariale, droits à l'indemnisation chômage, droits à retraite seront potentiellement rabaissables par « fongibilité » dans le « droit » à la formation
- La formation dont le « droit » se transforme progressivement en obligation sera sous le contrôle total et permanent de l'employeur. Le salarié est invité à se vendre sur un marché des travailleurs, les compétences individuelles mesurées par l'employeur remplaçant progressivement les qualifications collectives basées sur les diplômes et l'expérience.
- La dissolution programmée de la protection sociale qui ne serait plus basée sur la solidarité mais sur celle de droits de la personne compris comme droits acquis individuellement et intégrés dans des comptes sous forme de « points ».

Richard Abauzit